

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G (patrimoine, logistique, prévention et restauration), emploi-type Opérateur logistique, organisé par l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

Le Directeur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G (patrimoine, logistique, prévention et restauration), emploi-type Opérateur logistique, organisé par l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard. est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur BOUNAZOU Rafik, Assistant ingénieur, Président, UFR STGI - Université Marie et Louis Pasteur, Montbéliard.

Monsieur LALEU Éric, Ingénieur de Recherche, membre, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Madame CORNU Nathalie, agent contractuel équivalent Technicien classe normale, membre, Université de Technologie de Belfort Montbéliard, Sevenans.

Article 2 : Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 06/05/2026
Par délégation,
la Directrice Générale des services,
La Directrice Générale des services
Virginie FICHTER
Virginie FICHTER